

L'An deux mille vingt-trois, le trente du mois de novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 24 novembre 2023.

Etai^{ent} présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREUTE, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREUTE, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MALO Régis, Conseiller Suppléant de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à M. LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- Mme AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREUTE à M. GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE,
- M. GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-REVEY Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville à M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE,
- M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	35
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 122/2023

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PERMETTANT DE SOUSCRIRE A AGORASTORE POUR LA MISE EN VENTE AUX ENCHERES DE DIVERS MATERIELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION PERMETTANT DE SOUSCRIRE A AGORASTORE POUR LA MISE EN VENTE AUX ENCHERES DE DIVERS MATERIELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la communauté de communes est propriétaire de nombreux petits matériels ne servant plus ou hors d'usage qui sont entreposés à « l'ancienne voirie »,

Considérant la vétusté de certains de nos véhicules qui nécessiteront tôt ou tard des frais plus ou moins importants,

Que dans un souci de recherche de recettes supplémentaires et d'optimisation de ses surfaces et/ou volume de stockage, la communauté de communes souhaite adhérer à une plateforme de courtage aux enchères permettant de vendre, aux enchères, ces objets, au plus offrant, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Considérant les possibilités offertes par un organisme appelé AGORASTORE pour vendre tout type de matériels publics qu'ils soient en état de marche ou hors d'usage,

Il est envisagé de souscrire, via une convention, à AGORASTORE pour une durée de 4 ans. Cet organisme permettra à CAMPAGNE DE CAUX de pouvoir se séparer de matériels indésirables ou hors d'usage par un système de mise aux enchères (les prix de vente ne sont donc pas garantis). Cet organisme gère l'intégralité des démarches administratives suite à la vente. En contrepartie, AGORASTORE demande une indemnité de 400€ pour les 4 ans et se rémunèrera à hauteur de 15% sur le prix final de vente.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE VALIDER** la convention permettant de souscrire à AGORASTORE pour la mise en vente aux enchères de matériels divers
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention avec AGORASTORE,
- **D'APPROUVER ET D'INSCRIRE** cette dépense au budget.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

